APPERÇU GENERAL
DES RÉDUCTIONS
SUR LA DÉPENSE PUBLIQUE

Présenté à l'Assemblée Nationale, au nom du Comité des Finances, le 29 Janvier 1790.

A PARIS,

Chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin-St.-Jacques, N° 31.

1790.

APPERÇU GENERAL
DES RÉDUCTIONS
SUR LA DÉPENSE PUBLIQUE,

Présenté à l'Assemblée Nationale, au nom du Comité des Finances, le 29 Janvier 1790.

MESSIEURS,

Votre Comité des Finances est au moment de vous présenter le tableau des réductions dont il croit susceptible chaque partie des dépenses publiques ; mais avant d'entrer dans un détail qui entraîneroit des discussions & des longueurs, votre Comité, desirant satisfaire la juste impatience du Public & de l'Assemblée, a cru devoir faire précéder ses Rapports par un Apperçu, au moins vraisemblable, du résultat que vous attendez. Vos Décrets seuls peuvent assurer à ce résultat une précision rigoureuse ; nous osons vous assurer cependant, que les différences ne seront pas importantes. On ne croira pas, sans doute, que votre Comité voulût offrir à l'Assemblée Nationale un travail dont les bases seroient incertaines ; & ce n'est pas à la veille de le soumettre à votre examen, qu'il sacrifieroit à des illusions consolantes la vérité que vous cherchez.

Pour vous présenter avec plus de clarté l'Abrégé que je suis chargé de mettre sous vos yeux, je suivrai l'ordre des matières tel qu'il se trouve dans l'Ouvrage que le Gouvernement vient de faire imprimer, & à la fin duquel une Récapitulation générale vous offre le total des dépenses fixes, montant à 531 millions 533 mille liv.

Quarante-trois titres de chapitres composent cette Récapitulation.

Six de ces chapitres, savoir, 1°., les rentes perpétuelles & viagères; 2°. les intérêts d'effets publics, & diverses créances; 3°. les engagemens à temps avec le Clergé; 4°. les gages des Charges représentans l'intérêt de la finance; 5°. les intérêts & frais d'anticipations; & 6°. les indemnités, composent la totalité de la dette publique, dont nous ne vous parlerons pas encore.

Les trente-sept autres chapitres présentent la totalité des dépenses fixes.

Nous croyons devoir seulement vous observer que nous comprenons dans les chapitres des dettes, celui qui renferme les gages de la Magistrature sous le titre de *Gages représentans l'intérêt de la finance.* La suppression de la vénalité fait de l'intérêt des finances des Charges de Magistrature une véritable dette de l'Etat; & les dépenses du nouvel ordre judiciaire n'étant pas encore déterminées, nous n'avons pu les comprendre dans l'état que nous avons l'honneur de vous présenter: cet état ne contient que les réduc-

tions opérées ſur chaque article des anciennes dépenſes publiques.

Les trente-ſept chapitres dont vous avez le tableau ſous les yeux, compoſent une ſomme totale de 289,615,000 liv.

Dans ce nombre il y a dix chapitres dont les dépenſes nous paroiſſent devoir être remiſes entièrement à l'Adminiſtration des Provinces: ſavoir, 1°., la Police de Paris, 2°. le Guet & la Garde de Paris, 3o. le pavé de Paris, 4°. les travaux dans les carrières ſous Paris, 5°. les remiſes ou moins impoſé, décharges & modération ſur les impoſitions, 6°. les dons & aumônes, ſecours, Hôpitaux & Enfans-Trouvés; 7°. les travaux de charité, 8°. la deſtruction du vagabondage & de la mendicité, 9°. l'entretien, conſtruction & reparation des Batimens pour la choſe publique, 10°. les dépenſes locales & variables dans les provinces.

Il y a deux autres chapitres dont la dépenſe nous a paru devoir être partagée entre l'Adminiſtration des Provinces & celle du Tréſor public: ſavoir, 1°., les Ponts & Chauſſées en raiſon de leur Ecole, qui nous a paru utile à conſerver, & d'un fonds de réſerve à deſtiner aux grands travaux d'art; 2°. le traitement des Receveurs, Fermiers, Régiſſeurs généraux, & autres frais de recouvrement.

Le chapitre intitulé, *Gages, Traitemens & Gratifications à diverſes perſonnes*, nous a paru devoir ſe réunir à celui des Penſions.

Celui de la Maréchauſſée de l'Iſle-de-France nous a paru faire partie de la dépenſe entière de la Maré-

chauſſée du Royaume, & devoir, ſous ce rapport, être renvoyé au Département de la Guerre.

Enfin, nous avons retranché entièrement la dépenſe des haras, dont vous avez déjà annoncé la ſuppreſſion Nous avons réuni au chapitre des Penſions la dépenſe des fonds réſervés ſur les Loteries pour actes de bienfaiſance, qui ne ſont autre choſe que des penſions. Nous avons ſupprimé les diverſes dépenſes des plantations dans les forêts, qui nous ont paru une charge ordinaire de l'Adminiſtration des Domaines; & enfin, le chapitre intitulé, *Communautés, Maiſons religieuſes, & entretiens d'édifices ſacrés*, auxquels vos Décrets ſur les biens & les charges du Clergé pourvoiront à l'avenir.

Ce détail nous a paru néceſſaire avant d'arriver aux réſultats. Chaque article ſera ſucceſſivement ſoumis à une analyſe exacte & motivée; & en vous préſentant d'avance le tableau général dont chaque jour vous pouvez terminer une partie, nous avons deſiré ſeulement que ce tableau fût clair, que tout fût bien claſſé, & que la comparaiſon de l'état ancien & de l'état nouveau, fût très-intelligible.

Les trente-ſept chapitres de dépenſe pour leſquels il ſe faiſoit précédemment un fonds annuel de 289 millions 615 mille liv., ne ſeront plus compris dans la dépenſe du Tréſor public, que pour une ſomme de 193,300,000 liv.; ce qui opère ſur les fonds à y fournir, une réduction annuelle de 96,315,000 liv.; & nous avons obtenu ce réſultat en ſuppoſant que la

guerre coûteroit 84 millions, ſuivant le dernier Apperçu du Comité Militaire, & que les penſions, y compris les différens articles qui y ſeront réunis, s'éléveroient à 18 millions. Ainſi, tout ce que vous retrancherez à ces deux articles & à quelques autres, accroîtra la ſomme de réduction des dépenſes. Nous préſumons que cette réduction ira au moins à cent millions. Mais ici nous ne nous permettrons de calculer que ſur l'eſtimation de 96 millions.

Sur cette dernière ſomme, celle de 35,418,166 liv. n'eſt qu'une tranſpoſition de dépenſe, puiſque nous vous propoſons ſeulement de rendre à l'Adminiſtration des Provinces l'emploi de cette ſomme, régie ci-devant par l'Adminiſtration miniſtérielle. Ainſi, la réduction effective des dépenſes publiques n'eſt que de 60,902,834 liv.; mais la dépenſe confiée aux Adminiſtrations de Province, faite déſormais avec une grande économie, doit être inférieure aux ſommes qui, ci-devant, y étoient employées. Vous pouvez donc conſidérer, dès ce moment-ci, les anciennes dépenſes auxquelles les contributions des Peuples étoient deſtinées, comme diminuées de 75 à 80 millions, & nous ne comprenons pas dans cette ſomme la diminution ſur les intérêts de la dette, qui réſultera des rembourſemens auxquels vous avez deſtiné des fonds de votre Caiſſe de l'extraordinaire, & de l'extinction annuelle des rentes viagères & des Penſions.

Vous voilà bien sûrs au moins que la dépenſe publique va être inférieure à votre ancien revenu, dont

nous n'examinons pas ici la nature, mais ſeulement la quotité; & que, ſans accroître la maſſe des charges du Peuple, vous pouvez fournir à celle des nouveaux établiſſemens que vous projetez. Ce niveau, ſi deſiré, de la recette & de la dépenſe, cette baſe de la confiance & du crédit public, il n'eſt plus permis de les révoquer en doute, & c'eſt-là que nous bornerons l'eſquiſſe que nous avons cru utile de vous préſenter dans ce moment-ci. Le tableau que nous y joignons, vous rendra cette vérité plus palpable.

Votre Comité va ſuivre à préſent l'ordre de ſon travail.

TABLEAU des chapitres des dépenses fixes contenues dans le compte général, imprimé par ordre du Gouvernement, avec l'Etat de ces mêmes dépenses réduites, & celui des dépenses remises à l'Administration des Provinces.

du Livre.	TITRE DES CHAPITRES.	DÉPENSES actueles.	DÉPENSES réduites.	DÉPENSES remises aux Provinces.
25	Dépenses générales de la Maison du Roi, de celles de la Reine & de la Famille Royale . . , .	25,000,000 l.	20,000,000 l.	. . . . .
	Maisons des Princes, Frères de S. M., y compris les Enfans de M. le Comte d'Artois.	8,240,000 l.	4,700,000 l.	. . . . .
26	Affaires Etrangères & ligues Suisses	7,330,000 l.	6,330,000 l.	. . . . .
27	Département de la Guerre, & dépenses accessoires .	99,091,000 l.	84,000,000 l.	. . . . .
32	Marine & Colonies. . .	40,500,000 l.	39,000,000 l	. . . . .
34	Ponts & chaussées . . .	5,680,000 l.	1,500,000 l.	4,180,000 l.
41	Haras . . . . . . , . .	814,000 l.	Supprimé.	. . . . .
110	Pensions. , ...	29,954,000 l.	(1) 18,000,000 l.	. . . . .
133	Gages du Conseil & traitemens particuliers de la Magistrature	2,815,000 l.	420,000 l.	. . . . .
139	Gages, traitemens & gratifications à diverses personnes	351,000 l.	R. aux Pensions.	. . . . .
143	Intendans des Provinces & leurs Bureaux	1,413,000 l.	Supprimé. (2)	. . . . .
144	Police de Paris	1,569,000 l.	. . . . . .	1,569,000 l.
147	Guet & Garde de Paris. .	1,136,000 l.	. . . . . .	1,136,000 l.
150	Maréchaussée de l'Isle de France	251,000 l.	R. à la guerre.	. . . . .
151	Pavé de Paris	627,000 l.	. . . . . .	627,000 l.
	Travaux dans les Carrières sous Paris	400,000 l.	. . . . . .	400,000 l.
152	Remises au moins imposé, décharges, non-valeur & modérations sur les impositions	7,123,000 l.	. . . . . .	7,123,000 l.
		232,294,000 l.	173,950,000 l.	15,035,000 l.

(1) La réduction des pensions paroît être ici de 11,954,000 livres; mais comme les pensions supportent environ 45,000 livres de retenu depuis 1787, la réduction proposée n'est effectivement que de 7,454,000 livres.

(2) Les récompenses dont seront susceptibles les Membres supprimés du Conseil & leurs Coopérateurs, ne pouvant pas faire partie des dépenses fixes, n'ont pas été comprises dans cet État.

Page du Livre.	TITRE DES CHAPITRES.	DÉPENSES actuelles.	DÉPENSES réduites.	DÉPENSES remises aux Provinces.
	De l'autre part.	232,294,,000 l.	173,950,,000 l.	15,035,000 l.
155	Traitemens aux Receveurs, Fermiers & Régisseurs généraux, & autres frais de recouvremens . . .	19,511,000 l.	4,500,000 l.	7,313,166 l.
166	Administrateurs du Trésor-Royal, Payeurs de rentes, &c.	3,372,000 l.	2,300,000l.	. . . . .
167	Bureaux de l'administration générale	2,345,000 l.		
170	Traitemens & dépenses de la caisse du Commerce, de celle des Monnoies, & de la liquidation de l'ancienne Compagnie des Indes.	794,000 l.	1,200,000 l.	. . . . .
172	Fonds réservés pour des actes de bienfaisance	173,000 l.	R. aux pensions.	. . . . .
	Secours aux Hollandois réfugiés en France . . .	829,000 l.	8,29,000 l.	. . . . .
173	Communautés, Maisons religieuses & entretien d'Édifices sacrés . . .	2,082,000 l.	R. au Clergé.	. . . . .
177	Dons, aumônes, secours, Hôpitaux & Enfans trouvés	3,635,000 l.	. . . . .	3,635,000 l.
184	Travaux de Charité . . .	1,911,000 l.	. . . . .	1,911,000 l.
185	Destruction du vagabondage & de la mendicité . . .	1,144,000 l.	. . . . .	1,144,000 l.
186	Primes & autres encouragemens pour le commerce .	3,862,000 l.	3,300,000 l.	. . . . .
187	Jardin Royal des Plantes & Cabinet d'hist. naturelle.	129,000 l.	72,000 l.	. . . . .
188	Bibliothèque du Roi. . .	159,000 l.	69,000 l.	. . . . .
189	Universités, Académies, Collèges, Sciences & Arts.	1,004,000 l.	1,000,000 l.	. . . . .
195	Passeports & exemption de droits	400,002 l.	400,000 l.	. . . . .
	Entretien, réparations & construction des bâtimens pour la chose publique. .	1,874,000 l.	. . . . .	1,874,000 l.
196	Diverses dépenses de plantations dans les forêts, &c.	817,000 l.	Supprimé.	. . . . .
198	Dépenses de procédures criminelles & des prisonniers.	3,180,000 l.	3,180,000 l.	. . . . .
199	Dépenses locales & variables dans les Provinces . . .	4,500,000 l.	. . . . .	4,500,000 l.
	Dépenses imprévues . . .	5,000,000 l.	(1) 2,500,000 l.	. . . . .
		289,615,000 l.	193,300,000 l.	35,412,166 l.

(1) Les dépenses imprévues sont réduites ici de moitié; & sans doute une latitude de 2,500,000 liv. dans une aussi grande administration que celle de la France paroîtra bien médiocre, sur tout depuis que les Ministres sont responsables. Mais comment ranger des dépenses imprévues parmi des dépenses fixes ? Si, comme il est si nécessaire au bon ordre, la recette est supérieure à la dépense, la nécessité sera la règle des dépenses imprévues, & l'Assemblée Nationale en sera le juge chaque année.

PREMIÈRE RÉCAPITULATION.

La somme des dépenses actuelles est de . . . . 289,615,000 l.

Sommes des dépenses qui subsisteront.

1°. Dépenses du Trésor Public . . .	193,300,000 l.	228,712,166 l.
2°. Dépenses remises aux Provinces .	35,412,166 l.	

Réduction sur les dépenses . . . . . 60,902,834 l.

SECONDE RÉCAPITULATION.

La somme des fonds versés au Trésor public pour acquitter les dépenses, est de . . . . 289,615,000 l.

La somme des fonds qui y sera nécessaire à l'avenir, sera de. . . . . 193,300,000 l.

La réduction des fonds du Trésor public sera de . . . . 96,315,000 l.